

Fiche de poste Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste Clamecy-Val de Loire

CADRE GENERAL ET REFERENCE : CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

Secteur d'intervention : Circonscription Clamecy-Val de Loire

Lieu de rattachement : Inspection à Clamecy

Les missions et conditions d'exercices des conseillers pédagogiques de circonscription sont définis par le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription de Clamecy Val de Loire.

Ses missions sont celles d'un conseiller de circonscription :

- **Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution de leur pratique professionnelle** (programmes d'enseignement, projets de classe, de cycle ou d'école, appui au développement de projets innovants).
- **Conduire des observations de pratiques de classe et des entretiens de suivi en apportant des conseils personnalisés** (accompagnement des néo-titulaires, étudiants contractuels alternants et stagiaires...)
- **Contribuer à la formation initiale ou continue des professeurs du premier degré**
- **Collaborer avec les autres conseillers pédagogiques, les inspecteurs, les partenaires.**
- **Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative notamment en assurant le suivi et l'analyse des évaluations nationales.**
- **Assurer une veille et une diffusion des connaissances et des innovations en sciences de l'éducation.**
- **Conseiller l'IEN, dont il est un collaborateur de premier plan, et représenter ce dernier pour des actions d'information ou de communication**
- **Promouvoir la mutualisation, le travail en équipe et les pratiques innovantes au sein de la circonscription.**

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :

- Capacité à accompagner et à conseiller les enseignants ;
- Aptitudes à concevoir et à mettre en œuvre des actions de formation ;
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ;
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Disposer de qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion et de respect de la confidentialité ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques et les nouvelles technologies.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2026-2027

Poste à temps plein vacant au 1^{er} septembre 2026.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Déplacements possibles dans différents établissements.

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour le 05 juin 2026 à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.ien58@ac-dijon.fr